

cⁿV

PRÉCIS

SUR

L'ESCLAVAGE DES NEGRES.

FB
326
DUV

Dum vitant vitia , in contraria currunt.

PAR M. DUVAL-SANADON , Colon de
Saint - Domingue.



1789.

60 039

60 039

MANIOC.org
Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

1800

1000

1800





P R É C I S

S U R

L'ESCLAVAGE DES NEGRES.

IL faut donc reprendre la plume , écrire encore sur l'esclavage ! Que ce sujet est affligeant ! qu'il est cruel d'avoir à combattre un système qui semble puisé dans la Nature , & d'en justifier un que l'Humanité repousse au premier aspect ! Et dans quel moment ?

C'est lorsque de toutes les parties d'un grand Empire chaque ordre de la société réclame d'anciens droits méconnus , & en quelque sorte prescrits. C'est lorsqu'animés d'une énergie nouvelle , tous les esprits se tournent vers la discussion des plus grands intérêts de l'homme. C'est lorsqu'au nom de la Justice , la Raison vient demander compte de tous les outrages que les siècles ont accumulés sur elle. Prêt à les effacer , un Roi , vrai Pere de ses Peuples , ne les assemble que pour connoître & préparer les moyens d'assurer la félicité publique ; & ses regards paternels

A 2

ne se bornant pas à la Nation libre qui l'entoure , se porteront au-delà des Mers. C'est là que réside un des plus précieux apanages de la Couronne ; mais c'est aussi là qu'existe une race malheureuse , lui dit-on , puisqu'elle est esclave.

Ainsi donc tout sollicite le redressement de ses griefs , ou du moins , tout concourt à l'examen de cette grande question , & le desir de S. M. & celui des Ministres qui secondent ses vues bienfaisantes , & les cris multipliés de tous ceux qui parlent ou écrivent au nom & en faveur des Negres ; & , ce qui est supérieur à tout cela , le vœu de la justice universelle , qui demande que tous les hommes soient le plus heureux possible , eu égard au point de la société où le hasard les a placés , & sans blesser l'ordre public.

Voilà donc tout un Peuple qui réclame un jugement sur ses intérêts les plus chers liés à l'intérêt général. Voilà une foule de Défenseurs prêts à développer les moyens les plus puissans dans une cause aussi importante , & cela devant un peuple qui les couvre de sa faveur.

Mais il existe une classe d'hommes poussés par un intérêt contraire , & quelque soit le préjugé qui veut les condamner d'avance , encore faut-il les entendre. Peut-être la réclamation n'est-elle pas juste dans ses points les plus essentiels : peut-être les plaintes sont-elles exagérées : peut-être , en convenant du vice des

principes , les conséquences sont-elles moins fâcheuses qu'on ne semble le croire : peut-être , & c'est-là ce qui est vraiment digne de la plus sérieuse attention , l'intérêt de l'Etat & le respect dû aux propriétés, peuvent-ils se concilier avec le grand intérêt de l'Humanité. Quoi qu'il en soit enfin , dût la prévention aller jusqu'au point d'envisager les Colons comme autant de coupables , à ce titre même ils ont droit de demander , & ils demandent à être entendus.

Mais quels seront nos Juges ? Sera-ce nos Accusateurs ? Ceux d'entr'eux qui dans la lice n'apporteroient que leur préjugé , tout excusable qu'il est ; que le pur motif de l'humanité , malgré tout le respect qui lui est dû ; eh bien ! ceux-là , s'ils ne se refusent pas d'eux-mêmes , on doit les écarter. Je consens à les combattre ; mais certes , ils ne s'asseoiront pas pour nous juger. Il faut plus que du zèle pour des fonctions aussi relevées. Des notions superficielles ne suffisent pas : des talens , même supérieurs ; une éloquence séduisante , une plume accréditée , j'ose le dire , non , ce n'en est pas assez pour acquérir le droit de prononcer sur des objets majeurs de Législation , auxquels tiennent les premiers & les plus importants points de la morale.

Il y a donc quelque chose d'inconcevable dans la présomption de ces Ecrivains , qui , dépourvus des connoissances les plus ordinaires , à peine instruits de la position géographique & du régime intérieur

des lieux qu'ils nous dépeignent, s'érigent hardiment en Législateurs, & veulent soumettre l'Univers à leurs chimériques spéculations. Ce sont là cependant nos plus dangereux adversaires. Leur ton confiant en impose à la multitude; leurs violentes déclamations agitent, enflamment les esprits, exaltent les têtes, entraînent les suffrages. Liberté, Humanité, voilà leur cri; voilà les noms sacrés qu'ils invoquent & dont ils abusent. Non: ce ne sont pas des Juges sévères que nous craignons; c'en seroit de prévenus, de mal instruits, d'intolérans, d'opiniâtres à vouloir un bien prétendu, en dépit de tous les maux que cette recherche indiscrete pourroit causer. Ce sont les demi-connoissances, les faux apperçus; ce sont les gens à systêmes que nous craignons, & sur-tout ceux qui, dévorés du désir de jouer un rôle & d'acquérir de la célébrité, saisissent la trompette du Fanatisme, & pour le plus grand bonheur de la société, & pour y rétablir l'ordre, vont semant par-tout l'esprit de confusion, de désordre & d'anarchie.

Que peut la Raison contre de telles clameurs? Quel parti doit-elle prendre dans une joute aussi inégale? Laisser le torrent de l'opinion s'écouler, attendre que l'enthousiasme s'éteigne, & se montrer enfin avec la seule arme qui fait toute sa force, la Vérité.

Mais, je le dis encore, quels seront nos Juges? Il en est que nous devrions rechercher, & qu'un hasard heureux a placés près du Trône qu'ils soutien-

nent , ou plutôt qu'ils raffermissent. Si l'un d'eux , rendu aux vœux de la Nation , dont il avoit emporté l'estime & les regrets , est rappelé pour l'exécution des plans qu'il crayonna dans sa retraite ; si sa vertu , si l'austérité de ses principes nous montrent en lui un Juge redoutable , ses lumieres , son expérience nous rassurent. Philosophe sensible , & pénétré des vrais droits de l'homme , mais Administrateur éclairé , mais digne en effet d'être un homme d'Etat , il saura marquer le point où doit s'arrêter la Bienfaisance , quand elle ne veut pas porter atteinte aux bases sur lesquelles repose la Société. Ce n'est pas de tels Juges qu'il faut craindre ; ce sont ceux-là qu'il faut demander.

Et près d'eux sans doute , nous verrons assis ceux que le souverain envoya pour régir ces Provinces lointaines , & qui peuvent lui en exposer le tableau juste & fidèle. Il en est plusieurs que la Nation avouera , que les Colonies elles-mêmes doivent desirer.

Il en est un sur-tout , qui , jadis Administrateur d'une de ces possessions précieuses , où son gouvernement servira long-tems de modele , coule maintenant , dans le sein des Arts & des Lettres , une vie aussi douce , aussi paisible que son ame , & consacrer à la philosophie les restes d'une existence dont il sacrifia les premiers instans au service de ses semblables. Sa fortune n'est point assise dans les Colonies : mais il les connoît parfaitement. Il est l'ami

des hommes , & fans distinction de couleur. Il voudroit les voir tous heureux : mais ce ne seroit pas en les armant les uns contre les autres. Il connoît les maux qui affligent la terre , & il voudroit les en voir bannis ; mais il n'emploieroit pas des remedes pires que le mal , & il croit sur-tout que le grand art de gouverner consiste moins à faire tout le bien qu'inspire une ame grande & un cœur sensible, qu'à le tirer habilement des sources les plus vicieuses, & à diminuer par la douceur & la justice de l'administration, l'inégalité que les passions humaines, & l'inévitable effet de la société ont introduite parmi nous.

C'est à de tels Juges , c'est à ces Juges compétens que je soumets ces observations , qui ne sont guere qu'un précis à bien des égards , & un développement à quelques autres de ce que j'ai déjà écrit sur cette matiere. Il est impossible, en effet, que le même sujet ne donne pas naissance aux mêmes raisonnemens , & il me semble que la Vérité doit offrir moins de faces à saisir que l'Erreur. Je désespere de convertir les enthousiastes ; mais c'est aux bons cœurs, aux esprits justes que je m'adresse, & c'est d'eux seuls que j'ambitionne le suffrage.



LE spectacle de l'Esclavage introduit dans les Colonies par l'admission des Negres , afflige les cœurs compatissans qui voudroient le voir anéanti.

Des écrivains célèbres & estimables l'ont conseillé. Quelques Provinces de la Nouvelle-Angleterre en ont donné l'exemple.

Une société formée en Angleterre & propagée en France , sollicite l'abolition de la Traite des Negres.

Examinons cette grande question , non avec la chaleur aveugle de l'esprit de parti , ou avec les préventions de l'intérêt personnel , mais , s'il est possible , avec le sang-froid de l'impartialité.

P R E M I E R E Q U E S T I O N .

Cet affranchissement seroit-il conforme aux regles de la Justice générale ?

I I.

Pourroit-il s'opérer subitement sans une lésion manifeste , & sans danger pour les Colons & même pour l'Etat ?

I I I.

Les Blancs pourroient-ils remplacer les Negres pour la culture des Isles ?

I V.

L'affranchissement successif & graduel seroit-il convenable , & quelles en seroient les suites ?

V.

Que doit-on penser de l'idée du Pacte général ;

& du projet de l'abolition de la traite des Negres ?

V I.

L'affranchissement des Negres est-il absolument nécessaire, & ne peut-on adoucir l'esclavage au point d'en faire disparaître les plus grands inconvéniens ?

I. DANS les premiers âges du monde, les hommes étoient errans & libres. Ils se sont rapprochés, & dans quelques parties du globe l'esclavage a paru. C'est un mal; mais il est ancien : doit-on, peut-on le détruire ?

Avant de résoudre cette question, veut-on m'accorder quelques réponses à celles-ci ?

Originellement tous les hommes étoient égaux. Le sont-ils encore ? pourroient-ils le redevenir, & rester ainsi ?

Originellement tous les fruits de la terre appartenoient également à tous les hommes. Cette situation dure-t-elle encore ? pourrions-nous y retourner ?

A présent que les rangs sont réglés, j'en conviens, fort inégalement, voulez-vous renverser cette distribution ? croyez-vous que ceux d'en haut soient disposés à descendre ? permettez-vous à ceux d'en bas de s'emparer par violence des places supérieures ?

A présent que le partage inégal des terres & des richesses, de quelque nature qu'elles soient, forme le contraste si frappant & si déplorable de l'opulence

avec la misere , concevriez-vous le projet de remettre tout en masse , afin de rétablir l'équilibre ?

Lorsque , dans un mouvement de guerre , vous voyez passer une troupe de Matelots ou de Miliciens , qui , arrachés avec larmes du sein de leurs familles & de leur travaux paisibles , vont devenir peut-être la victime des combats , votre cœur n'est-il pas ému : ne gémissiez-vous pas sur le sort qui les attend ? Et cependant en vous livrant à ce mouvement de pitié naturelle , vous dites , c'est un malheur ; mais il faut des défenseurs à l'Etat , & c'en seroit un plus grand si les ennemis y pénétroient. A la suite de cette réflexion viennent les conséquences forcées d'enrôlement , de classes , de levées , de discipline militaire , de punition , de supplices contre la désertion. Irez-vous déclamer contre l'injustice du sort qui fit l'un Soldat & l'autre Général , & contre la rigueur des loix qui condamnent les lâches , les déserteurs ou les traîtres ?

Lorsque dans un tems de disette , lorsqu'au milieu d'un hiver rigoureux , vous êtes entouré du spectacle affligeant de la misere publique , quand vous voyez un nombre prodigieux de vos semblables , assaillis par deux fléaux terribles , le froid & la faim , lorsqu'en un mot les secours de la bienfaisance paroissent trop foibles en comparaison de ces besoins pressans & impérieux , verriez-vous sans effroi , & croiriez-vous qu'il fût juste de laisser cette foule de malheureux attaquer toutes les propriétés , ravager les terres ,

pillier les greniers & les magasins, entrer à main armée chez le Citoyen riche, qui peut-être viendrait de répandre les dons de la charité? Vous plaindriez-vous de la Police qui prévient ou qui punit de tels attentats?

Non, me dites-vous; non, ce n'est pas ce que je prétends, & ce n'est pas ce dont il s'agit. — Eh oui, c'est cela même! Vous remettez en question tous les points élémentaires du Droit civil & du Droit naturel: vous ébranlez, vous faites plus, vous vous efforcez d'arracher les pierres fondamentales de la Société.

Les Negres sont esclaves, & vous demandez qu'on les affranchisse. Mais on ne le peut faire qu'en dépouillant les Colons de leurs propriétés. Je n'ai pas besoin de vous prouver, & vous savez déjà qu'elles doivent être sacrées comme toutes les autres (1). Vous croiriez-vous le droit d'enlever ses charrues à un fermier? Eh bien, ce sont nos instrumens de labourage. — Oh! des hommes! cela fait frémir; c'est un abus révoltant qu'il faut extirper. — Citoyen indiscret! eh bien! je vous dis que la Nation affem-

(1) Le Dr Schwartz, dans son zèle évangélique, non-seulement méconnoît cette vérité, mais il prétend que l'on doit envisager les colons comme coupables d'un vrai vol, & à ce moyen étant déchu du droit de réclamer aucune indemnité. Pour être conséquent, il ne manquoit plus que de demander qu'ils fussent punis comme voleurs.

blée pourroit seule les anéantir ces propriétés , dans le cas où il seroit évident que le maintien de l'esclavage fût à la fois contraire à l'équité naturelle & aux intérêts de l'Etat , & que son extinction pût s'opérer sans une lésion manifeste , & sans danger pour les Colons , ainsi que pour l'Etat lui-même. Quant au premier point , qui seroit de satisfaire au vœu de l'humanité blessée par l'esclavage des Negres , chacun sait , & M. l'abbé Raynal lui-même vous a appris que c'étoit leur état naturel en Afrique. Or maintenant , si mes lecteurs m'ont bien entendu , & s'ils veulent être conséquens , ils conviendront que les Colons ne sont ni causes , ni responsables de cette servitude qu'ils ont trouvée établie , & qui ne fait que se perpétuer dans leurs mains ; pas plus responsables , pas plus criminels qu'un Citoyen possesseur par héritage ou par acquisition d'une terre qui lui produit 40,000 livres de rente , tandis que le plus grand nombre des habitans de son village peut à peine subsister. A qui faut-il donc s'en prendre ? Ce seroit tout au plus à l'Etat qui a permis , favorisé ou toléré ce commerce , & toutes les conséquences qui en dérivent. Mais il lui seroit bien difficile de revenir sur ses pas ; & d'abord , dans cette supposition , à moins de renverser toute idée d'ordre & de justice , il faudroit qu'il commençât par rembourser la valeur des Negres , ce qui ne seroit qu'une partie du dédommagement exigible , puisque leurs bras seuls

peuvent féconder nos terres. Il faudroit donc effuyer le double inconvénient de payer environ un milliard dont les intérêts feroient un accroiffement énorme d'impôts pour la Nation , & d'être privé de tous les avantages que donnent les Colonies. Nous voici donc à l'examen de la feconde question.

II. L'affranchiffement fubit pourroit-il s'opérer fans une lésion manifefte , & fans danger pour les Colons , & même pour l'Etat ?

J'ai déjà prouvé , (Disc. fur l'efc.) qu'elle feroit énorme cette lésion , en ce qu'elle rendroit prefque nulle la propriété des habitations qui refteroient à peu près incultes , foit qu'en y laiffant les Blancs , on comptât fur les bras des Negres devenus libres , foit qu'en rappelant les premiers , on abandonnât à ceux-ci la poffeffion & la culture des ifles. Dans le premier cas , il eft aifé de fentir tous les rifques auxquels feroient expofés les Blancs , dans la proportion d'un à dix , & qui n'auroient plus les mêmes moyens pour les contenir. Dans le fecond cas , s'il étoit jamais fupposable , j'ai avancé & je répète , « que toute idée de relations avec eux feroit » une chimere. Elles feroient bientôt , ou croifées » par la concurrence de toutes les Nations Européen- » nes , ou même détruites par l'invasion qu'elles ne » manqueroient d'en faire. De-là des guerres d'au- » tant plus dangereufes , que vous feriez privés du

» point d'appui que vous fournissoient les Colonies
 » elles-mêmes. Après les avoir abandonnées , il faut
 » droit en tenter une seconde fois la conquête. Si le
 » sort des armes vous étoit favorable , si vous aviez le
 » bonheur de chasser ces frêlons jaloux & ambitieux ,
 » tout invite à croire que , satisfaits d'une épreuve
 » dangereuse , éclairés par l'expérience , vous retourneriez
 » bientôt à l'ancien plan , trop légèrement
 » ment abandonné , & que vous ne voudriez plus
 » courir le risque d'un sacrifice onéreux pour vous ,
 » & perdu pour l'humanité ».

Voilà ce que j'ai dit , & ce que ne contestera pas tout homme instruit. Or , je demande si un semblable projet n'offre pas la plus grande lésion & les plus grands dangers pour l'Etat. Ceux-ci sont évidens ; mais la lésion qui en résulteroit dans la balance du commerce , peut être problématique aux yeux des gens qui n'ont que des notions imparfaites sur les Colonies.

Faut-il donc exposer l'influence qu'elles ont sur le Commerce national , & par conséquent sur la prospérité publique ? Ignore-t-on la réaction continue qu'elles opèrent dans le royaume , les débouchés immenses qu'elles ouvrent aux produits de la terre & aux manufactures à qui elles fournissent les matières premières , & l'accroissement du numéraire qu'elles assurent à la France aux dépens du reste de l'Europe ? Peut-on ignorer qu'à la conservation , à

la splendeur des Colonies tient nécessairement presque tout l'entretien de la Marine marchande , qui est à son tour l'aliment & le nerf de la Marine royale ? Faut-il combattre encore ce système dicté, il y a environ trente ans , par la déraison ou plutôt par la foiblesse , dans lequel (1) « loin d'envisager les Colonies » comme une des principales sources des richesses » de la France , loin de songer à les défendre contre » les entreprises de nos rivaux , on osoit dire qu'elles » étoient plus coûteuses que lucratives à la Métropole , on déliberoit s'il ne falloit pas les abandonner , ou plutôt on affirmoit que c'étoit le seul moyen » de rendre à la France toute sa force en la réunissant » sur un seul point , en transportant à la Terre les » immenses trésors engloutis par l'Océan. Sublime » spéculation , raisonnement juste & profond ! Le » résultat étoit immanquable ; un avenir heureux » s'ouvroit à leurs yeux pénétrants. Plus d'alarmes , » d'inquiétudes , d'impôts extraordinaires , & tout cela » par un moyen bien simple , en cédant l'objet de » la querelle. Il est du moins bien sûr que désormais » humiliée , dépouillée , tributaire , la France n'eût pas » craint d'inspirer à l'Europe le sentiment de l'envie , » & peut-être , dans cette situation , eût - elle trouvé » grace aux yeux de son orgueilleuse rivale (2) ».

(1) Extrait d'un Mémoire sur la Marine , fait en 1778.

(2) Oui , sans doute , vous n'auriez osé , sans sa permission ; pêcher un seul Hareng dans toute la Manche.

Voilà cependant où mène une seule idée fautive. Point du tout, me dit-on ; il faut garder les Colonies , & les peupler de cultivateurs européens.

III. Je vous demande d'abord s'ils y feront en concurrence, pour les travaux de la terre , avec les Negres nouvellement affranchis. Cela n'est pas possible. L'idée d'un tel mélange répugne , & n'est pas soutenable. Vous ne voudriez point confondre à ce point les deux races , & avilir la vôtre : oui , je dis l'avilir ; & les conseils de la philosophie , & le pouvoir des souverains , & l'empire des loix seroient impuissans contre celui de l'opinion , *cette reine du monde*. Cet assemblage monstrueux , dis-je , ne doit pas être conçu , ne pourroit se former , ou s'il se formoit , cause de mille désordres affreux , seroit bientôt détruit.

Vous supposez donc qu'ils remplaceroient les negres renvoyés en Afrique , ou par-tout ailleurs. C'est une absurdité ; mais admettons-la.

Or , je crois avoir démontré , (pag. 28 & suiv.) que c'est encore un projet impraticable , extravagant. Combien de raisons , en effet , se réunissent pour le proscrire. En voici quelques-unes.

Il faudroit ne songer à transporter dans les colonies que la surabondance de la population , après s'être bien assuré que la terre & les arts en Europe seroient suffisamment pourvus de bras. Admis par

la politique , il faudroit encore que ce projet ne fût pas meurtrier. Or, je soutiens que nos François soumis aux travaux de la culture , ne pourroient résister à l'action d'un climat brûlant , sous lequel ils ne sont pas nés. J'ai dit qu'on ne pourroit leur offrir ou la certitude d'un meilleur sort qui les décidât , ou l'espoir d'un avenir brillant qui les séduisît. Si on leur montrait la vérité , ils se refuseroient à la transplantation ; si on la leur cacheoit , ce seroit les tromper , & l'erreur seroit bientôt connue. Si l'on n'envoyoit que des criminels , ainsi que quelques gens l'ont proposé , ce seroit une faute capitale en politique & en administration , que l'on ne tarderoit pas à reconnoître , mais qui seroit difficile à réparer.

En supposant appianis les obstacles qui s'opposent à l'admission des blancs en place des negres , combien d'autres à combattre , relatifs à leur demeure , aux moyens de pourvoir à leur subsistance , à leurs salaires , à la discipline , &c. (Voyez page 32 & suiv.)

IV. Pressés par ces argumens irrésistibles , vous demanderez donc l'affranchissement graduel & successif.

Savez-vous ce qui en résulteroit , sur-tout en y joignant l'abolition de la traite qui en seroit le prélude ? La décadence des colonies d'ici à dix ans , & leur anéantissement dans trente. Je vous renvoie aux

preuves accumulées , (page 36 & suiv.) & à tous
 les raisonnemens que je viens de faire , & je vous
 répète « qu'en nous transportant tout de suite au
 » moment où l'ouvrage seroit consommé , en confi-
 » dérant les colonies couvertes de negres libres , ou
 » bien elles ne tarderoient pas à offrir des déserts
 » incultes , qui ne répondroient guere aux vues de la
 » métropole , ou bien elles seroient arrosées du sang
 » des européens ; & l'on doit se rappeler la consé-
 » quence inévitable que j'ai dit qui résulteroit de
 » cette catastrophe : enfin , dans toutes les supposi-
 » tions imaginables , pour se livrer à cette spécula-
 » tion , il faudroit être bien sûr qu'elle seroit com-
 » mune à tous les peuples qui possèdent des colonies ,
 » & c'est ici la place de discuter le fameux pacte » .

V. Cette idée , enfantée par Montesquieu , & depuis
 lui tant de fois reproduite , j'ai dit qu'on ne pouvoit
 y croire sérieusement , qu'elle ne seroit jamais pro-
 posée , du moins de bonne foi , & qu'il faudroit se
 défier du piège que nos rivaux pourroient nous ten-
 dre sur cet objet , & prévoir & redouter toutes les
 conséquences fatales qui en dériveroient .

Quel a été le résultat de cette effervescence vrai-
 ment déplorable , qui après avoir parcouru l'An-
 gleterre où elle a excité quelques débats très-vifs
 dans le Parlement , s'est bientôt propagée parmi
 nous ? De donner naissance à des motions contre

l'abolition de la traite des negres , & ces motions sont restées sans effet , & c'est ce que j'avois présumé dès 1786. Quelques-unes ont proposé des adoucissmens à cette traite. Cela est juste , & on doit & on peut les adopter.

Mais bien des gens ont cité l'exemple donné d'abord par les Quakers , & suivi par quelques provinces de la Nouvelle-Angleterre , & en ont tiré la conséquence que l'affranchissement étoit non-seulement conforme au vœu de l'humanité , mais possible. Les gens instruits savent bien qu'en penser. Cet exemple en effet est bien éloigné de résoudre la question , & laisse subsister mes raisonnemens dans toute leur force.

Les Quakers ne forment qu'une petite portion du peuple immense des États - Unis. On peut donc comparer l'effet de l'affranchissement de leurs negres à celui des affranchissemens qui ont lieu dans nos colonies , avec cette différence que tout facilite & favorise cette opération dans un état où la proportion entre les blancs & les noirs est en raison inverse de nos colonies , & par conséquent toute à l'avantage de ceux-là , & où d'ailleurs la quantité de terres qui restent à distribuer , laisse un champ bien vaste pour placer les nouveaux affranchis. L'exemple donné par les Quakers a pu trouver dans les États-Unis un certain nombre d'imitateurs & même être suivi par quelques provinces entières , sans qu'il soit raison-

nablement applicable à nos isles , & je me dispenserai d'en répéter les raisons. Cependant les provinces méridionales ne l'ont point adopté ; & cependant ce peuple sage & estimable , éclairé par des guides bien rares à rencontrer , prenant en considération un objet aussi important , a suspendu son jugement , dont il a renvoyé l'époque dans une vingtaine d'années.

Une telle circonspection peut nous servir de modèle , & devrait suffire pour calmer l'enthousiasme imprudent de ces novateurs que j'ai dépeints , prêts à semer l'esprit de révolte & d'indépendance. Je bornerois donc là mes observations , s'il ne me restoit à examiner cette dernière question.

VI. L'affranchissement des negres est-il absolument nécessaire , & ne pourroit-on adoucir l'esclavage au point d'en faire disparaître les plus grands inconvéniens ?

Si j'ai démontré que l'affranchissement étoit impossible en justice , en politique , en administration , ce dernier problème doit paroître inutile à proposer ou facile à résoudre. Mais je ne m'en occupe qu'en faveur de ceux qui , justes du moins , s'ils ne sont éclairés , qui raisonnables , s'ils sont mal instruits qui sensibles , mais point fanatiques , ont le bon esprit de s'en tenir à cette situation de défiance & de doute qui seul peut conduire à la vérité.

Le tableau pathétique du sort affreux qu'éprouvent, dit-on, les negres dans les colonies, ce tableau qu'à offert entr'autres un écrivain distingué par la chaleur de ses compositions, voilà l'une des principales causes de cette effervescence dangereuse qui a éclaté si vivement depuis quelques années, & qui dure encore. Malgré toute l'estime due aux talens de M. l'abbé Raynal, je me suis permis de le contredire, & presque toute la deuxième partie du discours sur l'esclavage est employée à réfuter ses assertions auxquelles j'ai opposé un récit véridique du régime des habitations. Il seroit trop long de renouveler ici cette discussion que l'on peut consulter, & je me bornerai à en rappeler les traits principaux.

J'ai dit que sur les habitations bien administrées, (& il dépend d'une bonne police qu'elles le soient toutes) les negres sont bien nourris, logés proprement & commodément, suffisamment vêtus dans un climat où c'est le moindre des besoins; soignés dans leurs infirmités, dans leurs maladies & dans la vieillesse; qu'on y a beaucoup d'égards pour les enfans & pour les negresses enceintes ou nourrices, source précieuse de la population, chere aux yeux de l'intérêt, quand elle ne le seroit pas à ceux de l'humanité. J'ai dit qu'ils jouissoient même d'un certain superflu bien opposé à l'état de misere prétendu par quelques écrivains. J'ai dit que du fruit de leur industrie, ils se procuroient bien des douceurs en tous

genres , & acquéroient un pécule dont la propriété n'étoit jamais disputée par le maître en dépit des dispositions du code noir calquées sur les loix romaines. J'ai dit que de tout cela résultoit un ensemble bien contraire à l'idée que l'on se forme en général du sort des negres en Amérique. J'ai contredit le récit de Charlevoix adopté par M. l'abbé Raynal , & j'ai fait sentir qu'en convenant qu'il fût juste au moment de la description , il devoit n'être plus ressemblant , & j'ai affirmé qu'en effet il ne l'étoit plus. Une race nouvelle qui a succédé aux premiers colons , à ces anciens Flibustiers si féroces , si impitoyables , les progrès de la civilisation, l'ascendant de cette raison universelle qui perce dans toutes les classes de la société , les lumieres répandues par quelques écrits sages & bien pensés , ce sont autant de causes réunies qui ont dû agir en faveur de l'humanité , & substituer à la dureté , à l'injustice de l'ancienne administration un régime plus doux , & qui , je ne crains pas de le dire , est devenu paternel dans bien des mains.

J'ai dit , & c'est ce que refusent de croire ceux qui ont pris le parti de n'écouter qu'un aveugle fanatisme , j'ai dit , qu'à presque tous les égards des negres bien conduits , loin d'être à plaindre , jouissoient d'un sort tranquille & infiniment plus desirable que la plus grande portion du peuple qui nous entoure , puisqu'ils avoient au moins une subsistance

assurée pour eux & pour leur famille , indépendamment des avantages qu'ils doivent au climat.

A ceux qui osent les comparer aux galériens , je réponds , ou qu'ils ne les connoissent pas , ou qu'ils sont excessivement injustes.

A ceux qui veulent trouver de la ressemblance entre eux & les soldats , je réponds que la comparaison n'offre que de légers rapports. Le seul qui existe , le seul vrai , est celui de la discipline & de l'ordre qui sont indispensables toutes les fois qu'il est question de gouverner & de contenir une certaine quantité d'hommes. Mais ils vivent au moins la plupart au sein de leurs familles ; mais ils ne sont point exposés aux hasards de la guerre ; mais ils peuvent se marier ; mais ils connoissent le doux nom de pere ; mais quand il seroit vrai que l'état d'esclavage fût pour eux si pénible , ils peuvent , sans inquiétude pour le présent & pour l'avenir , se livrer aux plus doux sentimens de la nature.

J'ai peint enfin une habitation bien administrée comme une grande famille dont le propriétaire est le pere commun , qui veille & qui a intérêt de veiller sur sa conservation & sur son bien-être. C'est une grande machine , ai-je dit , qui réunit la culture des terres à l'industrie des manufactures , & ce mélange de travaux qui tendent au même but , & cette quantité de bras qui agissent en même tems & pour un seul objet , & cette police intérieure qui dirige &

en règle tous les mouvemens , tout cela , ai-je dit ;
 » loin d'annoncer la misere , loin d'offrir des scenes
 » douloureuses , forme un tableau animé , & que je
 » puis dire intéressant aux yeux d'un observateur
 » impartial quoique sensible ».

Mais il offre des ombres affligeantes , ce tableau ;
 mais au milieu de cette police qu'approuve la raison ,
 regnent des abus révoltans qui font gémir l'humani-
 té ; mais ce mal terrible , le despotisme accordé
 aux maîtres , qui pourra le guérir ? Qui ? les loix :
 elles peuvent le restreindre. Les mœurs : elles l'adou-
 cissent de jour en jour. L'opinion : déjà elle dénonce ,
 montre au doigt l'homme barbare , & le dévoue
 à l'indignation publique. Au surplus je ne l'ai point
 dissimulé : j'en suis convenu : je le sens aussi vive-
 ment que vous , généreux défenseurs de l'homme
 opprimé , qui , pénétrés des maux dont la terre est
 couverte , ne formez des vœux que pour le plus
 grand bonheur de vos semblables. Oui , c'est un mal ;
 mais le mal est par-tout : il tient à l'homme : il se
 glisse jusques dans les meilleures institutions ; il ré-
 siste au génie des plus grands législateurs ; il n'a pu
 succomber entièrement sous les coups des Minos ,
 des Lycurgue , des Solon ; & ces demi-dieux , ar-
 dens à le combattre , impuissans à le vaincre , n'ont
 jamais su que l'affoiblir (*). C'est en effet tout ce que

(*) Lycurgue , à Sparte , ne changea rien au fort des Hilotes.

doit se promettre l'administrateur le plus habile qui désespérant d'atteindre à la perfection, s'en tient au plan sage d'où résultent les moindres inconvéniens.

En appliquant ces observations générales à l'objet que je traite, & si l'on veut bien se rappeler la série des raisonnemens & des preuves que j'ai rassemblés; si, en un mot, il est bien prouvé qu'il est impossible de supprimer l'esclavage, il s'ensuit nécessairement qu'il ne reste plus qu'à l'adoucir. C'est à cela qu'on doit s'appliquer; la tâche n'est pas au-dessus des forces humaines; elle est donc digne de ceux qui ne sont animés que du desir sincère d'être utiles.

J'ai réclamé les soins, la vigilance d'une bonne police, & je la réclame encore. J'ai demandé l'exécution des loix relatives sur-tout à l'objet des vivres. Elles sont justes, conformes à l'intérêt même des colons, & faciles à maintenir. Il ne s'agit donc que de les examiner de nouveau, de les mettre en vigueur, & de punir les contrevenans. On s'est

Platon, dans sa République, n'a point admis l'esclavage, & il a très-bien fait; & si nous avons un Etat à former, à pétrir ainsi qu'une cire molle, nous aurions grand tort de l'admettre. Mais ce Platon, cet éloquent & sublime rêveur, il eût lui-même des esclaves. Je n'ai vu nulle part qu'il les ait affranchis, & je me souviens seulement de son mot, digne d'un Sage, à l'un d'eux qui avoit allumé sa pipe, *comme je te battois, si je n'étois en colere.*

plaint de l'excès des châtimens employés par quelques maîtres inhumains. Ces plaintes sont fondées & peuvent donner lieu à de nouveaux réglemens, qui fixent d'une manière invariable les dernières bornes de ces châtimens, & renvoient aux Juges la punition des délits graves, indiscrettement attribuée aux Colons.

Mais il me semble, & j'ai dit (dans un Mémoire particulier) que l'on doit éviter l'inconvénient contraire, & rejeter cette inquisition dangereuse dont on avoit chargé une classe d'hommes trop peu considérée, trop suspecte pour remplir un rôle aussi délicat. Ce n'est pas trop en effet, des Magistrats supérieurs ou des citoyens les plus estimés pour des fonctions aussi importantes qu'il faut bien se donner de garde de confier à des Ministres subalternes incapables de s'élever jusqu'aux grandes idées d'ordre & de justice qui doivent diriger une telle censure.

Le premier, le seul censeur, ce doit être le souverain, ou ceux qui le représentent. Il doit sa justice à tous ceux qui vivent sous son empire, & aux hommes libres qui sont sous ses yeux & aux esclaves de ses colonies. Qu'il daigne donc en être le Protecteur & manifester hautement cette grande intention. Que ces cultivateurs américains si utiles partagent les égards, les ménagemens qu'un siècle plus éclairé accorde à ceux d'Europe. Que le régime des administrations provinciales soit adopté dans nos colonies;

& si des motifs supérieurs ne permettent pas d'y admettre une classe d'hommes sans doute trop négligée , qu'elle y trouve des défenseurs , que leur cause y soit plaidée , que ce ministère y soit glorieux à remplir , & devienne le prix de l'estime publique. Que les Colons , si souvent réunis par l'attrait de vains amusemens , soient enfin rassemblés par de plus nobles motifs , & deviennent de vrais citoyens par la discussion des objets qui doivent en effet les intéresser. Que delà jaillissent les traits de lumière qui éclairent le Souverain sur la valeur réelle , & sur la vraie situation de ces domaines lointains , & déterminent les récompenses qui peuvent encourager au bien , ainsi que les justes punitions dues à tout ce qui enfreint l'ordre ou blesse l'humanité. Alors , peut-être , on verroit éclôre un nouvel ordre de choses : alors on verroit ce qui manque aux Colonies pour les faire fleurir , & les porter au dernier degré de splendeur ; on verroit naître cet esprit public , ce patriotisme qui , pénétrant dans tous les cœurs , les remplit de sa flamme active , rapproche toutes les parties , jusqu'alors isolées , d'un corps vigoureux , mais mal organisé , & forme un tout , du moins raisonnable , s'il n'est parfait.

C'est ainsi que la génération présente pourroit préparer le bien à celles qui la suivront , & mériter leur reconnoissance par les changemens heureux qu'elle auroit opérés dans la constitution de ces

belles provinces , & dans le sort d'un peuple esclaves : Eh ! pourquoi lui conserver ce nom ? Qui empêche de le proscrire ce mot odieux , qui rappelle tant d'idées désolantes ? Peut-être en cessant de les nommer esclaves , nous accoutumerions-nous à les considérer comme des hommes libres. S'il nous est impossible d'effacer d'anciens souvenirs , que du moins nos enfans ne sachent que par une espece de tradition confuse , qu'ils furent jadis nommés esclaves ces negres , instrumens de leur fortune. Qu'ils les regardent comme une famille de laquelle ils sont inféparables. Qu'ils apprennent de nous à les ménager , à les conserver , à les traiter toujours comme des hommes , des hommes précieux , de ceux-là qui arrachant à la terre ses trésors , sont le principal , le vrai soutien de la Société. Qu'alors , s'il existoit encore ce préjugé , qui donne aux couleurs tant d'influence & d'empire , on puisse dire cependant , avec autant de raison que de justice , qu'importe qu'ils soient noirs , puisqu'ils sont heureux ?

F I N.

telles provinces, & dans le fort d'un peuple éclairé
 Est pour moi lui contraindre ce nom ? Qui empêche
 Et le prestige et nos odieux, qui rappelle sans
 d'être dédaigné ? Faut-il en cas de les nom-
 mes esclaves, nos associations nous à les con-
 sidérer comme des hommes libres ? Il nous est
 impossible d'effacer d'un cœur d'homme, que du
 moins nos esclaves ne soient que par une force de
 tradition considérée qu'ils furent jadis hommes libres
 des nègres, infamement de leur fortune. Qu'ils les re-
 gardent comme une famille de la nation si tout cela
 guérit. Qu'ils espèrent de nous à les intégrer,
 à les reconstruire, à les traiter toujours comme des
 hommes, des hommes précieux, de ceux qui ont
 le droit à la terre des esclaves, sont la première
 le vrai soutien de la société. Qu'ils, s'ils existaient
 encore ce mélange, qui donne aux couleurs de la
 de l'Europe & d'Afrique, on parle d'un cependant,
 avec autant de raison que de justice, qu'importe
 qu'ils soient noirs, puisqu'ils sont humains ?



